

VILLE D'YVERDON-LES-BAINS

SERVICE DES TRAVAUX ET DE L'ENVIRONNEMENT

Mise à l'enquête publique

RUE DES MOUETTES

RÉFECTION GENERALE DE LA CHAUSSEE

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Municipalité d'Yverdon-les-Bains soumet à l'enquête publique le dossier concernant :

REFECTION GENERALE DE LA RUE DES MOUETTES;
 Întroduction du système séparatif, rénovation des réseaux eau-gaz-électricité et réfection totale de la superstructure.

Durée de l'enquête : 32 jours

du 9 juillet 2010 au 9 août 2010 inclusivement.

Pièces déposées :

- copie de l'avis d'enguête
- bordereau des pièces

Durant cette période, les intéressés ont la possibilité de consigner leurs observations et oppositions sur la féuille d'enquête ou de les adresser par lettre signature au Greffe municipal dans le délai indiqué, faute de quoi il ne sera pas possible d'en tenir compte.

Yverdon-les-Bains, le 1er juillet 2010

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

11 1.0

e Syndic :

D. von Siebenthal

La Secrétaire :

S. Lacoste

Remarques(A Indiquer: Date, Nom, Prénom, Adresse, Remarque, Signature)

La	dossiev	n'a	susale	ancure	remarque		
-							·
,	· · ·		,			•	The state of the s
					Company of the Compan		- Company Market - Company
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			the second se	inglijki paglida jeli jelika sa kanali dan da sa kanali kanali kanali kanali kanali kanali kanali kanali kanal		nn.	ann i thail i a sh
			A L				
	·		:		And the state of t		The second secon
ly i Tikka i ku sa			A A STATE OF THE S	- thillywy			
W	•		Annya a santata	,			
			•	· ·			
	<u> </u>		,	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			t .
	namentalista milikadenyyssä (Polyevä jähnäähsikaisia milika		<u>Ману</u> .	**************************************			
					· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		100 y
LACTOR CONTRACT			·		AN ANY SHIP SHIP SHIP SHIP SHIP SHIP SHIP SHIP	Security Control of The Control	
<u>1_10,000,000</u>	·	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					
1		Markethan				1	
)	up - commente de la companya de la c			CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF		Wang	, <u>- 16 Marie</u> , <u>- 16 marie 1947.</u>
<u></u>			Anna anna anna anna anna anna anna anna	****		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
<u> </u>	, 10 - 2 - 2 - 11 - 11 - 11 - 11 - 11 - 1	·	-	· ·	The state of the s		·
	,			شريب بندا كيميا واستطاعه بدراب سعديد عسد واسعى مداهم بند	and the state of t	AMMONTANT	No. of the last of

Oppositions(A indiquer: Date, Nom, Prénom, Adresse, Remarque, Signature)

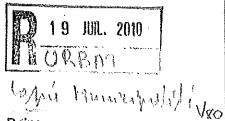
	9 août 2010, Grandquillarmo Denceli Lizalo, Rue des Voires 4
	1400 hadon le Bairo: le n'appose au prijet tel que présenté
	su le printe suijont : nombre de pace de pris insufficant
	et la arbre de parte de faille qui no bombent par ex
	peu et qui ra devior pre déparent la Routeu de 2,50 m
	S good and Placel:
1	Rethe Christine Mussbaum du 16 sullet 2010
	Lettre Pierre-André Nussbaum du 23 suillet 2010
حشر	lattre Dumartheray Rosalba et Philippe du 3 août 2010
	Rollie Ravience Lückeho Stader et Martin Stader du 5 août 2010
-	Rathe Magali et Thierry Pfisler du 6 août 2010
	latie Emilienne Wagnière du 6 août 2010
	lette Midel Conti et Madeleine Conti-Heussi du 6 août 2010
contra-	Retire Madelaine Suessmaier du 9 août 2010
	•

400 YVERDON-LES-BAINS 09 SEP. 2010



Christine Nussbaum, Petite-Corniche 13, 1095 Lutry 021/792.13.21 – 079/331.39.67

2 0 JUIL, 2010



RECOMMANDE
Ville d'Yverdon-les-Bains
Greffe Municipal
Case postale 355
1401 Yverdon-lès-Bains

Lutry, le 16 juillet 2010

Dossier No d'enquête No 8092 du 09.07.2010

Situation : Rue des Mouettes – Réfection générale des conduites souterraines et de la superstructure de la chaussée et introduction du système séparatif

Parcelle DP 407

Coordonnées: 538'847 / 182'181

Madame, Monsieur,

En tant que propriétaire, avec mon frère Pierre-André Nussbaum, de la maison familiale sise à la rue des Mouettes 21 à 1400 Yverdon-les-Bains, je vous fais part par la présente de mon opposition au plan de réfection susmentionné.

Tout d'abord, je précise que les travaux de rénovation des réseaux eau-gaz-électricité et la réfection totale de la superstructure de la route ne sont pas concernés par les réserves et remarques que je formule cl-après. Ces dernières concernent l'introduction d'un système séparatif dans la rue, qui aurait pour but :

- o d'assurer une meilleure « sécurité aux piétons »
- o d'arbortser la rue pour augmenter le sentiment de « qualité de vie »
- o de « *réorganiser* » globalement le parcage
- La sécurité des piétons n'a jamais posé de problèmes dans la rue des Mouettes, d'autant plus que la vitesse est maintenant limitée à 30 Km/h. dans tout le quartier.
- La rue est bordée, des deux côtés, de jardins abondamment arborisés. Dès lors, la plantation d'une dizaine d'arbres supplémentaires sur le bord de la chaussée me paraît superflue. D'autant plus que cela impliquera des coûts d'entretien réguliers pour la communauté.
- Le parcage dans cette rue n'a jamais causé de difficultés, chaque famille s'efforçant de parquer devant sa propre maison afin de ne pas gêner ses voisins.

- Le plan de parcage en file indienne du seul côté impair de la rue est arbitraire, d'autant plus qu'aujourd'hui 80% des véhicules sont stationnés du côté pair.
- Le parcage du seul côté impair de la rue obligera les habitants du côté pair à traverser la zone réservée au trafic pour réjoindre leur logement. Cette solution ne me semble pas en phase avec l'objectif d'augmenter la sécurité des piétons.
- Le nombre de places de stationnement prévu est insuffisant et il ne respecte pas l'égalité de traitement entre les habitants de rue.
- Les habitants du côté impair de la rue supporteront toutes les nuisances liées au parcage devant leurs maisons (accès limité, nuisances sonores, déneigement entravé, risque d'abîmer les véhicules lors de la taille des arbres, etc.).
- Cette disparité flagrante pourrait être la cause de problèmes de voisinage, alors que les familles vivent dans cette rue en bonne intelligence, pour la plupart depuis plusieurs générations.
- La valeur immobilière des maisons sises du côté impair de la rue sera péjorée par les nuisances inhérentes à un parcage unilatéral des véhicules. Les préjudices causés aux personnes concernées seront largement supérieurs aux avantages que pourraient apporter à la communauté les mesures d'aménagement prévues.
- Lors des premières séances d'information, la personne représentant la commune avait indiqué que des places de stationnement supplémentaires seraient simultanément créées à la rue de la Jonction et à la rue de Parc. Aujourd'hui aucune mention de ces places et/ou planning d'affectation de ces rues n'apparaît dans le dossier.

Pour les raisons susmentionnées, je m'oppose à l'introduction d'un système séparatif dans la rue des Mouettes, qui va créer des problèmes là où il n'y en a pas et qui est discriminatoire pour une partie de ses habitants.

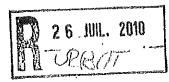
Dans l'attente de vos nouvelles, je reste volontiers à votre disposition et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Christine Nussbaum



Pierre-André Nussbaum, Les Pugessies 12, 1400 Yverdon-les Bains 2 8 IUIL. 2010 024 435 22 77 / 079 562 85 21

2.7 JUL 2010



RECOMMANDE

Ville d'Yverdon-les-Bains Greffe Municipale Case postale 355 1400 Yverdon-les-Bains

Yverdon, le 23 juillet 2010

Dossier No d'enquête No 8092 du 09.07.2010 Situation : Réfection rue des Mouettes

Parcelle DP 407

Coordonnées : 538'847 / 182'181

Madame, Monsieur

En tant que propriétaire, avec ma sœur Christine Nussbaum, de la maison familiale sise à la rue des Mouettes 21, je vous fais part par la présente de mon **opposition** au plan de réfection susmentionné.

N'ayant pas été invité aux premières réunions des propriétaires, mais renseignements pris auprès des personnes présentes, ce nouvel aménagement aurait pour buts :

- 1 d'assurer une meilleure « sécurité aux piétons »
- 2 d'arboriser la rue pour augmenter le sentiment de « qualité de vie »
- 3 de « réorganiser » globalement le parcage

Avant de vous présenter les raisons de mon opposition, permettez-moi de vous faire part des réserves suivantes :

- Le nombre de piétons à lá rue des Mouettes est faible et la sécurité n'a jamais posé de problème, d'autant plus que la vitesse est maintenant limitée à 30km à l'heure dans tout le quartier.
- La plantation d'une dizaine d'arbres dans une rue secondaire déjà bordée des deux côtés de jardins abondamment arborisés me paraît superflue si une proposition globale du quartier des Cygnes n'est pas envisagée.
- Le parcage dans cette rue n'a jamais causé de difficultés non plus, chaque famillé s'efforçant de ne pas empiéter chez ses voisins.

Pierre-André Nussbaum, Les Pugessies 12, 1400 Yverdon-les-Bains 024 435 22 77 / 079 562 85 21

Les fravaux de rénovation des réseaux eau-gaz-électricité et la réfection totale de la superstructure de la route ne sont pas concernés par les réserves et remarques que je formule ci-après. Mon opposition porte sur les points suivants :

- Le plan de parcage en file indienne du côté impair est arbitraire alors qu'aujourd'hui 80% des véhicules stationnés se trouvent côté pair.
- Le parcage du seul côté impair de la rue oblige les habitants du côté pair à traverser la zone réservée au trafic pour rejoindre leur propriété. Cette solution ne me semble pas en phase avec l'objectif d'augmenter la sécurité des piétons
- Le nombre de places est insuffisant et il ne respecte pas l'égalité de traitement entre les habitants de rue.
- Le stationnement de tous les véhicules d'un seul côté à une distance de 2 mètres des propriétés interdit (dans ce cas de figure) tout aménagement futur des parcelles côté impair de la rue (ex : nouvelle entrée ou construction d'un garage côté impair de la rue)
- La limitation à 16 places ne manquera pas de causer des problèmes de voisinage, alors que les familles vivent dans cette rue en bonne intelligence, pour la plupart depuis plusieurs générations.
- Lors des premières séances, la personne représentant la commune avait mis en avant la possibilité de places de stationnement supplémentaires à la rue de la Jonction et à la rue de Parc. Aujourd'hui aucune mention de ces places et/ou planning d'affectation de ces rues n'apparaît dans le dossier.
- Ce mode de séparation et de stationnement de la rue des Mouettes péjore la valeur immobilière des maisons sises du côté impair de la rue. Dans ce cas particulier, les préjudices causés aux personnes concernées sont largement supérieurs aux avantages que pourraient apporter à la communauté les mesures d'aménagement prévues.

Je terminerais par la question suivante :

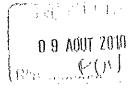
Avec les mêmes buts visés, pourquoi n'avoir pas envisagé un mode de stationnement des deux côtés de la rue ?

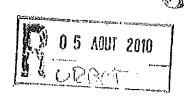
Cette solution permettrait d'atteindre les buts fixés en *réorganisant* le mode de parcage des deux côtés pour garantir la *sécurité des piétons* et maintenir voire améliorer *la qualité de vie* en évitant toute discrimination pour une partie de ses habitants et problème de voisinage. En plus, il restera probablement de la place pour planter quelques arbres.

Dans l'attente de vos nouvelles, je reste à votre disposition et vous prie d'agréer, Madame Monsieur, mes salutations les meilleures.

Pierre-André Nussbaum

DUMARTHERAY Philippe DUMARTHERAY Rosalba Rue des Mouettes 6 1400 Yverdon-les-Bains





REGU 10 ANT 2010

LA MUNICIPALITE Greffe Municipal Place Pestalozzi 1400 Yverdon-les-Bains

Yverdon-les_Bains, le 3 août 2010

Opposition à la mise à l'enquête publique, réfection générale de la Rue des Mouettes.

Monsieur Le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

Suite à l'avis de mise à l'enquête publique parue dans le Journale La Région, je formule une opposition à ce projet pour la raison suivante :

PLACE DE PARC

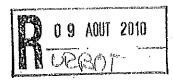
La Rue des Mouettes compte 21 ménages sans compter nos enfants adultes ainsi que les visiteurs, de ce fait 16 places de parc sont insuffisantes. En conséquence, nous vous demandons pour le moins 6 places de parc supplémentaires.

En espérant que vous prendrez bonne note de ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, nos respectueuses salutations.

The Samuelland

TREGUATANT 2010

1 0 AOUT 2010



Laurence Lückehe Stader Martin Stader Rue des Mouettes 12 1400 Yverdon-les-Bains

Recummander

Ville d'Yverdon-les-Bains La Municipalité Hôtel de Ville 1401 Yverdon-les-Bains

Yverdon-les-Bains, le 5 août 2010

Opposition à la mise à l'enquête publique concernant la réfection générale de la rue des Mouettes.

Monsieur le Syndie, Madame et Messieurs les Municipaux,

Il semble que des réunions pour la présentation du projet de réfection de la rue des Mouettes ont eu lieu. Nous regrettons de ne pas y avoir été invité.

Après avoir examiné le plan de mise à l'enquête de la réfection de la Rue des Mouettes, nous faisons opposition à ce projet en raison des points suivants.

1) Opposition à l'absence de places de parc au centre de la rue;

Ce projet ne prévoit aucune place de parc devant notre parcelle ni devant celle de notre vis à vis.

Mon mari ouvrant un cabinet thérapeutique à notre adresse nous devons être en mesure d'accueillir deux voitures de plus pour la clientêle. L'absence de places de pare au centre de la rue est donc inconcevable.

Nous désirons que les zones vertes prévues soient remplacées par des places de parc.

2) Opposition au placement d'un luminaire au milieu de la limite côté rue de notre parcelle;

Comme deux chambres à coucher donnent sur la rue et que la lumière en serait gênante, nous souhaitons que les luminaires soient placés dans l'angle des propriétés.

3) Opposition aux Zones vertes:

Plutôt que des zones vertes, nous préférons que ces emplacements servent à augmenter le nombre de places de parc et afin que la rareté de ces places (-de 60% des places de parc actuelles) n'amène pas la discorde entre voisins, il est souhaitable de rajouter le maximum de places de parc possibles.

4) Opposition au revêtement « Marquage type pépite » :

Cette rue étant peu fréquentée par les automobiles, nos enfants y circulent volontiers sur leurs trottinettes ou en rollers ainsi que de nombreuses personnes qui se rendent dans le bois des Vernes. Pour leur sécurité le revêtement type pépites où similaire prévu n'est pas adéquat. Un tapis de bitume uniforme serait plus sécure.

Nous sommes sensible au désir de la municipalité d'agrémenter notre rue et nous souhaitons qu'une solution qui convienne à tous soit prochainement trouvée. Nous yous adressons Monsieur le Syndic et Madame et Messieurs les Municipaux nos meilleures salutations.

L. Lückehe Stader

M. Stader

RECU 09 A001 2010

Thierry et Magali PFISTER Rue des Mouettes 8 1400 Xverdon-les-Bains

RECOMMANDEE

Service des Travaux et de l'Environnement Rue de l'Ancien Stand 4 1401 Yverdon-les-Bains

Yverdon-les-Bains, le 6 août 2010

<u>Goncerne</u> : Enquête sur la réfection générale de la rue des Mouettes à Yverdon-les-Bains du 9 juillet au 9 août 2010

Mesdames, Messieurs,

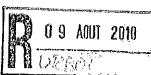
Par la presente, nous faisons opposition à la mise à l'enquête susmentionnée. En effet, le projet propriété (rue des Mouettes 8) de par le fait que des plantations sont prévues (arbres) devant notre bâtiment, et de ce fait, empêche l'accès à des véhicules sur motre par le la comme de l'accès à des véhicules sur motre par le la comme de la comme de l'accès à des véhicules sur motre par le la comme de la comme de

En testant avotre disposition pour tout complément d'information, nous vous adressons, des dantes Messieurs, nos salutations distinguées.

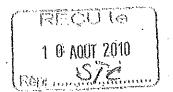
Thierry et Magali PFISTER

MIL Misler

RECUITANT 200



Wagnière Emilienne Rue des Mouettes 17 1400 Yverdon-les-Bains



Yverdon-les-Bains, le 6 août 2010

Recommandé

Ville d'Yverdon-les-Bains La Municipalité Hôtel-de-Ville / Case postale 1401 Yverdon-les-Bains

Opposition à la mise à l'enquête publique N° ???? Réfection générale de la Rue des Mouettes

Monsieur Le Syndic, Madame et Messieurs Les Municipaux,

Suite à votre courrier recommandé du 28 juin 2010, relatif au projet de réfection cité en référence, je formule une opposition totale pour les raisons et les remarques suivantes :

Places de parc

Les 16 places de parc prévues dans le projet sont largement insuffisantes du fait que la rue compte 21 ménages, soit une moyenne de 2 véhicules par ménage; ce calcul ne prévoyant en outre aucune place « Visiteurs ».

D'autre part, les places de parc prévues à chaque extrémité de la rue ne figurent pas sur le plan, et ne seraient pas spécialement réservées à notre usage.

Par ailleurs, je ne vois pas l'utilité de ces 2 parkings alors qu'il y a bien assez de places dans la rue.

Quant au parcage des véhicules uniquement côté impair, les propriétaires sont lésés par une dépréciation de leur bien immobilier, sans parler des nuisances sonores que cela entraîne.

Vu ce qui précède, je demande un parcage libre comme actuellement, ceci afin de limiter de probables conflits de voisinage.

Cheminements piétonniers

Il avait été prévu un cheminement piétonnier uniquement côté pair, afin de sécuriser les enfants qui se rendent à l'école des Prés-du-Lac, Je ne vois pas la nécessité d'un deuxième cheminement exclusivement pour rétrécir la chaussée. La rue des Mouettes est déjà située dans une zone 30 km/h., et n'avons jamais eu de problème d'excès de vitesse, ni d'accident.

Zones vertes

Lors de nos entretiens avec l'architecte, la majorité d'entre-nous n'avais pas souhaité de zones vertes, et encore moins d'arborisation; chaque propriété possédant déjà un jardin arborisé.

Les bandes herbeuses existantes il a quelques années, avaient été supprimées,

car elles étaient surtout utilisées comme promenade pour les chiens.

Avec un tel projet, le Service de l'Urbanisme et des Bâtiments se préoccupe-t-il de l'entretien compliqué de ces différentes zones par les Services de la voirie et des jardins, sans parler de l'accès difficile aux véhicules utilitaires (livraison de mazout, déménagement, etc.) ? Et qu'en est-il du bien-être des habitaints ?

Un dernier point me préoccupe : pourquoi ce projet soumis à la <u>mise à l'enquête publique</u> n'apparaît pas sur le site <u>www.camac.vd.ch</u> (01.06-03.08.2010), et qu'il ne fait référence à aucun numéro de dossier?

En vous priant de prendre bonne note de ce qui précède, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Syndic, Madame et Messieurs Les Municipaux, mes salutations distinguées.

E. Wagnière

REGU 11 AUT 2010



Conti Michel Conti-Heussi Madeleine, Heussi André Rue des Mouettes 18 et 16 1400 Yverdon-les-Bains le 6 août 2010



RECOMMANDE
Ville d'Yverdon-les-Bains
La Municipalité
Hôtel-de-Ville
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains

Opposition à la mise à l'enquête publique no ???? parue le 2 juillet 2010 dans la Région Nord vaudois Réfection générale de la Rue des Mouettes

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

Suite à votre lettre du 28 avril 2010 ayant trait à l'enquête publique no 8092 et à la nouvelle mise à l'enquête citée en exergue, nous formulons une opposition ferme et totale pour les raisons suivantes:

Places de parc:

La Rue des Mouettes compte actuellement 21 ménages avec une moyenne de deux véhicules par ménage; ainsi 16 places de parc, comme prévues dans votre projet, sont insuffisantes. De plus, ce calcul ne tient pas compte des visiteurs.

Nous vous rappelons que les habitants de la Rue des Mouettes sont en général des personnes d'un âge certain. Ces personnes ont l'habitude de faire leurs commissions en auto et sont toutes heureuses de pouvoir décharger leur auto devant leur portail.

Votre nouveau plan ne tient pas compte de la qualité de vie des habitants de la Rue des Mouettes.

Or, vous n'êtes pas sans savoir, tout comme nous, que la qualité de vie d'un quartier ou d'une rue dépend énormement du critère que les autorités responsables accordent à cet aspect.

En outre, nous sommes obligés de vous rappeler, une fois de plus, que pour la Rue des Mouettes 16, nous avons dù payer une somme «rondelette» pour des places de parc.

La Rue des Mouettes 16 compte actuellement trois locataires, dont chacun possède une automobile.

Ce projet ne tient aucunement compte ni des desiderata exprimés lors des séances précédentes, ni des problèmes induits par votre vision des choses.

Vu ce qui précède, nous demandons un parcage libre comme actuellement. En outre, le projet préconisé ne tient nullement compte des conflits de voisinage qui en découleront, ce dont nous vous rendrons personnellement et civilement responsable.

Cheminéments plétonnlers:

Les cheminements plétonniers prévus sont inutiles du fait qu'il y a déjà une zone 30 km/h,

Zone verte:

Lors de nos entretiens avec l'architecte, nous n'avions pas souhaité de zone verte et ençore moins d'arborisation de la Rue des Mouettes, les propriétés ayant suffisament de verdure sur leur surface.

Un dernier point nous préoccupe: pourquoi ce projet soumis à la mise à l'enquête publique n'apparaît pas sur le site <u>www.camac.vd.ch</u> et qu'il ne fait référence à aucun numéro de dossier?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, l'assurance de notre considération distinguée,

Madeleine Conti-Heussi Michel Conti André Heussi

> Conti 1 Conti Mangre

2010 1 0 AOUT 2010 C

RECULA

0

Anoutter 14
1400 Greedon

Anuvicipalité de et à 1400 Yordon

Conarcie: 2 eine mire à l'enquête - référitor de la

Monsiein le Squedie, Mondance et Messieun depres considération du plans je un pais que Nélistères mon opposition quant à la supposition parhelle de places, Le qui cet et a doujour été mons contient paifais Jecuent. Par de quierelle. Par hejoin de lougher Mans le quantier point le parcage. Mans un duringeaux Done, parigira ener un direct de personne. Yeution? et au Novem Et en plus rouignoi dépendre l'angent mies some là des viclus par éxemple. Tranquilles, mons s'emmes bien anni. Résondre lis Sulum problémes qui vont de poser? il y a riverix, a il voru-plort, de faites riece, car rien ne vant la paix Merci Monmon le Lyndie, Madane et Messiens. de dehe attention et Mentleures Naturahan

M. Juenneier